

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 758

**Artikel:** Massachusetts : le savant et la mode  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017460>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

GENÈVE (suite)

## Deux ans d'études

ble, ces accords apportent à l'ensemble du secteur public et para-public une réduction de 30% en cas d'achats à des fins éducatives et de 22% pour tout autre usage, et cela pour toute la gamme d'ordinateurs personnels Olivetti. Dans un stade ultérieur, on envisage de faire bénéficier de ces conditions tout le personnel et tous les usagers de l'enseignement genevois. Des retombées sans doute énormes, même si ces contrats n'accordent aucune exclusivité à Olivetti pour la fourniture de l'administration. Genève prend donc résolument le virage de la révolution informatique dans des conditions de sérieux et de clarté qui devraient faciliter la tâche d'autres cantons. Tel est le prix à payer pour enrayer le déphasage de l'école (et des services publics) par rapport à la société.

## MASSACHUSETTS Le savant et la mode

C'est au Massachusetts Institute of Technology qu'a été mis au point le langage Logo (auquel il est fait allusion plus haut) par l'équipe de Marvin Minsky et Seymour Papert, ce dernier ayant été en effet le collaborateur de Piaget — Logo est réputé «permettre à l'enfant d'agir sur le monde extérieur à partir de ses propres modèles de pensée». C'est aussi au MIT qu'enseigne Joseph Weizenbaum, l'un des papes de l'informatique, inventeur, entre autres, du programme Eliza où l'ordinateur, pour la première fois, dialogua avec un humain et qui a accordé à F.-O. Giesbert, pour le «Nouvel Observateur»<sup>1</sup>, fin décembre 1983, une interview décapante sur l'ordinateur à l'école. De quoi, au moins,

alimenter une réflexion critique à l'aube de la révolution qu'on vous dit. Citons quelques phrases de Weizenbaum:

— *La mode informatique.* «Un nouveau mal scolaire a été inventé. C'est l'analphabétisme informatique. L'avenir, vous seriez-t-on, n'appartiendrait qu'aux familiers du computer. Quelle plaisanterie! Cela me rappelle la vogue ancienne des encyclopédies. «Si vous l'achetez, expliquait le V.R.P., votre enfant aura de bonnes notes et il réussira dans la vie.» Alors les parents obtempéraient. Et l'encyclopédie restait à jamais dans les rayons de la bibliothèque. Survint ensuite l'engouement pour la télévision, cet autre instrument «éducatif». Grâce à elle, les gamins ne faisaient plus de bruit. On en conclut qu'elle leur apprenait à bien se conduire.»

— *L'ordinateur et la créativité.* «Encore un mythe. Avec la télévision, le gosse regardera passionnément le pilote de chasse descendre un avion. Avec le jeu vidéo, il sera le pilote de chasse. La différence? Dans les deux cas, l'enfant vivra dans un monde abstrait où les actions se valent, puisqu'elles n'ont aucune conséquence. Quant à l'ordinateur proprement dit, je crois qu'il réduit la créativité des enfants. Car c'est lui qui les programme et non l'inverse. Il leur dit de faire ceci ou cela. L'autre jour, dans une émission télévisée, mon collègue Seymour Papert expliquait qu'il avait une approche radicalement différente: avec son système, c'étaient les enfants qui programmaient le computer. Un film était censé illustrer sa thèse. On vit alors des enfants travailler avec des Logo au Sénégal, en Ecosse et au Texas. Comme par hasard, ils dessinaient exactement la même chose sur leur computer: une fleur avec des carrés qui s'emboîtent. Bizarre, non? C'est que cette idée n'était pas venue de leurs tripes mais de leur prof.»

— *L'ordinateur et l'aptitude à résoudre les problèmes.* «Avec l'ordinateur, en fait, on est en train de

nous refaire le coup du latin qui, naguère, devait «préparer l'esprit» aux matières scientifiques. Une expérience a eu lieu récemment. Un groupe d'enfants a appris la géométrie sur computer. L'autre sans. Six mois après, on a testé les uns et les autres en leur demandant, entre autres, de construire un angle droit avec un compas. Les enfants-ordinateurs en furent incapables.»

<sup>1</sup> «Nouvel Observateur» du 2.12.1983, dans un supplément intéressant intitulé «L'enfant-ordinateur».

## VENDEUSES EN VALAIS

### Ce n'est qu'un début...

Publication en Valais, dans le «Bulletin officiel», d'un contrat type «pour le personnel de détail»: une victoire, certes, à la suite d'un combat mené dans les rangs syndicaux (CRT, en particulier), avec au bout du compte le dépôt de deux pétitions, après que la voie parlementaire se soit révélée impraticable; mais pas la fin des hostilités.

La date choisie pour lancer la consultation des intéressés et à partir de laquelle court le délai de trente jours, permettant de présenter par écrit observations et objections auprès du Département de l'économie publique (plus précisément à l'Office social de protection des travailleurs à Sion), cette date du 28 décembre est tout un symbole, et à elle seule une invitation à ne pas se réjouir trop rapidement: en pleines fêtes! Juste le bon moment pour examiner le document avec le sérieux qui s'impose...

## CONTRE LES EMPLOYEURS

A cela s'ajoute que l'opposition des employeurs ne manquera pas de se déployer dans toute son ampleur, et à travers tous ses relais politiques.